



**RAPPORT DU SOUS-COMITE DES EXPERTS STATUTAIRE
CHARGE D'EXAMINER LES DOSSIERS DE
LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**
Ouagadougou, du 07 au 11 juin 2010

Ouagadougou, 11 juin 2010

Le Sous-comité chargé d'examiner les dossiers relatifs à la surveillance multilatérale inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité des Experts Statutaire, s'est réuni du 07 au 11 juin 2010, au siège de la Commission de l'UEMOA à Ouagadougou.

Les travaux étaient dirigés par le bureau suivant :

Présidente : Madame Fernanda Ramalho MENDY (Guinée Bissau) ;
Premier rapporteur : Monsieur Adamou SOULEY (Niger) ;
Deuxième rapporteur : Monsieur Amadou Ciré TOURE (Sénégal).

Ont participé aux travaux, les représentants de tous les Etats membres, de la Commission de l'UEMOA et de la BCEAO.

L'ordre du jour a porté sur l'examen du projet de rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, juin 2010 : projet de recommandation relative aux orientations de politique économique dans les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2011

Le présent rapport résume les exposés de la Commission, les discussions et conclusions du Sous-comité.

EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE, JUIN 2010 : PROJET DE RECOMMANDATION RELATIVE AUX ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION AU TITRE DE L'ANNEE 2011

A. PRESENTATION DE LA COMMISSION

1. Situation économique et financière de l'Union en 2009 et perspectives 2010

La Commission a indiqué que l'environnement économique international a été marqué en 2009 par une profonde récession, en raison d'une crise financière internationale, jamais enregistrée depuis la seconde guerre mondiale. Le taux de croissance du PIB réel a régressé de 0,6%, malgré la bonne tenue des économies asiatiques ainsi que les plans de sauvetage budgétaires ayant favorisé un léger redressement vers la fin de l'année.

En 2010, l'activité économique se caractériserait par une reprise vigoureuse et une légère amélioration de la situation financière. Le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 4,2%. Toutefois, avec l'atonie de la consommation des ménages dans certains pays de l'OCDE et les risques des répercussions sur bon nombre de pays européens de la crise financière de la Grèce, les prévisions de croissance pourraient être contrariées.

En ce qui concerne les économies de l'UEMOA, elles se sont relativement mieux comportées en 2009 par rapport à la moyenne des économies au sud du Sahara. Leur trend de croissance n'a pas été profondément affecté, traduisant une certaine résilience. En effet, le taux de croissance a été de 2,8% contre 3,8% en 2008.

La croissance a été principalement soutenue dans la plupart des Etats par le secteur primaire en dépit des inondations enregistrées dans certains Etats membres.

En 2010, le taux de croissance de l'Union serait de 3,8%. L'activité économique serait soutenue par la bonne tenue de la production vivrière, la vigueur de la production minière, ainsi que l'essor des Bâtiments et Travaux Publics.

Par pays, le taux de croissance économique se présenterait comme suit : Bénin (3,0%), Burkina Faso (5,2%), Côte d'Ivoire (3,0%), Guinée-Bissau (3,5%), Mali (5,1%), Niger (4,6%), Sénégal (3,4%) et Togo (3,3%).

S'agissant de l'évolution des prix en 2009, les tensions inflationnistes ont baissé, après les fortes hausses des prix enregistrées en 2008. Ainsi, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 1,1% contre 7,4% en 2008. Ce repli est dû principalement à la faible progression des prix des produits alimentaires et à la baisse des prix des transports, En glissement annuel à fin mars 2010, l'inflation s'est établie à 0,1%. Cette évolution est imputable à la progression des prix des légumes, du sucre et des produits pétroliers. Pour l'année 2010, le taux d'inflation se situerait en dessous de la norme communautaire.

L'exécution des opérations financières des Etats membres s'est soldée, en 2009, par une aggravation des principaux déficits budgétaires, en liaison avec la forte progression des dépenses (10,4%) alors que les recettes budgétaires n'ont augmenté que de 3,1% pour représenter 17,5% du PIB contre 17,8% en 2008.

Les dépenses totales et prêts nets ont représenté 23,8% du PIB contre 22,5% en 2008. Cette progression est liée essentiellement à la hausse des dépenses en capital de 22,1 %.

Au total, le déficit global hors dons et le déficit global se sont aggravés pour représenter 6,2% et 2,6% du PIB, respectivement, contre 4,7% et 2,0% en 2008.

En 2010, les recettes budgétaires progresseraient de 9,4% pour représenter 17,8% du PIB. L'augmentation des recettes serait fondée sur la poursuite de l'application des mesures administratives dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale et le début de mise en œuvre du programme de transition fiscale.

Les dépenses totales et prêts nets s'accroîtraient de 8,4% pour représenter 23,9% du PIB. Cette évolution serait portée principalement par la hausse de 5,6% des dépenses en capital. Au total, le déficit global hors dons se réduirait légèrement pour représenter 6,1% du PIB contre 6,2% en 2009. Par contre, le déficit global s'aggraverait pour ressortir à 3,3% du PIB contre 2,6% en 2009.

En ce qui concerne la dette publique, sa situation s'améliore régulièrement depuis plusieurs années. A fin décembre 2009, l'encours de la dette publique a représenté 44,0% du PIB contre 45,3% à fin décembre 2008. En 2010, le ratio s'établirait à 43,8%.

S'agissant des comptes extérieurs en 2009, leur évolution a été globalement favorable, nonobstant le contexte de crise financière et économique mondiale. Le solde global des échanges extérieurs est ressorti en amélioration, du fait notamment de la nette baisse des importations et de la progression des dons, ainsi que de l'opération de privatisation de la Société de Télécommunications du Mali (SOTELMA).

Ces éléments ont permis de compenser les effets négatifs de la crise sur les exportations de biens et services et les envois de fonds des migrants. Le solde global de la balance des paiements s'est établi à 537,0 milliards contre 91,4 milliards en 2008.

Les perspectives pour l'année 2010 font état d'un profil des transactions extérieures moins favorable qu'en 2009. Globalement, les échanges extérieurs se solderaient par un excédent de 60,0 milliards.

Au terme de l'année 2009, l'évolution des agrégats monétaires a été caractérisée par une consolidation des avoirs extérieurs nets, une hausse du crédit intérieur de 18,3% et une progression de la masse monétaire de 14,2%.

En 2010, conformément aux orientations du Conseil des Ministres contenues dans les directives de la politique de la monnaie et du crédit, les avoirs extérieurs nets de l'Union devraient connaître une hausse de 60,0 milliards, la masse monétaire s'accroîtrait de 5,7% et le crédit intérieur connaîtrait une progression de 8,3%.

S'agissant de la convergence en 2009, seul le Mali a respecté les quatre critères de premier rang, marquant ainsi une rupture ou un léger mieux par rapport à la situation enregistrée en 2008 où aucun Etat n'a respecté les quatre critères de premier rang. Cinq Etats, le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Sénégal ont respecté trois critères de premier rang. Les deux autres Etats, le Niger et le Togo ont respecté deux critères. Pour 2010, quatre Etats membres respecteraient les quatre critères de premier rang. Il s'agit du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger.

Au regard des résultats de la situation économique en 2009 et des perspectives pour l'année 2010, il ressort que les conditions d'une croissance économique forte et durable ne sont pas encore réunies dans l'Union contrairement à certains pays au Sud du Sahara dont le Ghana et le Rwanda.

En outre, le niveau élevé des déficits budgétaires en rapport avec la forte progression des dépenses courantes, notamment la masse salariale ainsi que la question des arriérés de paiement intérieurs suscitent des inquiétudes quant à l'observation d'une discipline budgétaire. Cette situation accroît les risques de dérapages budgétaires et de ré endettement des Etats membres.

Partant de ces constats et pour renforcer la croissance, accentuer l'assainissement du cadre macroéconomique et favoriser le respect des critères de convergence, les Etats membres sont appelés à prendre des dispositions pour mettre en œuvre la recommandation relative aux orientations de politiques économiques proposées au titre de l'année 2011.

2. Projet de recommandation sur les orientations de politique économique pour les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2011

La Commission a présenté le projet de recommandation sur les orientations de politique économique pour les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2011. Il s'articule autour des deux axes ci-après :

- la promotion d'une croissance économique forte et durable ;
- la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

B. ECHANGES DU SOUS-COMITE

A l'issue de la présentation de la situation économique et financière globale de l'Union, les échanges ont essentiellement porté sur les points ci après :

- **Interrelations entre les variables macroéconomiques dans l'Union**

Le Sous-comité s'est interrogé sur les interrelations entre les variables macroéconomiques. En effet, en 2009, alors que la masse monétaire a progressé de 14,2%, le taux d'inflation est ressorti à 1,1%. Parallèlement, le taux de croissance a été de 2,8% pour une progression des crédits à l'économie de 8,7%. L'évolution de ces différents agrégats semble révéler un problème de cohérence.

Par rapport à ce point, la Commission a attiré l'attention du Sous-comité sur la prudence à observer sur l'interprétation de ces différentes évolutions. Ainsi, la divergence apparente entre l'évolution de la masse monétaire et le taux d'inflation confirme que dans l'Union, à court terme, l'inflation n'est pas principalement d'origine monétaire. En outre, elle a signalé que les injections de liquidités ont sans doute permis de limiter les effets de la crise financière sur l'ensemble de l'Union.

S'agissant de la relation entre l'inflation et la croissance, les réflexions sont en cours pour déterminer si l'objectif en matière d'inflation est un facteur explicatif du faible taux de croissance enregistré dans les Etats membres de l'Union.

Toutes ces questions seront examinées lors du séminaire ministériel sur la croissance prévu dans le courant de l'année 2010.

- **Impact de l'évolution actuelle de l'euro sur les économies de l'Union**

Sur cette question, la Commission a indiqué qu'une étude sera nécessaire pour y répondre avec précision en prenant en compte la période de placement. Toutefois, elle a souligné que l'impact sur les différentes filières dépendra essentiellement de la monnaie de facturation. Ainsi, pour les exportations de pétrole et de coton, facturées en dollar, le repli de l'euro leur sera favorable, ce qui affecterait positivement la balance commerciale. Pour les exportations à destination de l'Euroland, toutes choses égales ailleurs, ce mouvement serait sans impact significatif. Si la tendance à la baisse se poursuit la crédibilité de l'euro serait remise en cause.

- **Mise en œuvre des recommandations relatives à la promotion d'une croissance économique forte et durable dans l'Union pour réduire la pauvreté**

Le Sous-comité a jugé les axes du projet de recommandation pertinents. Il a souligné la nécessité d'accélérer la réalisation des grands projets et programmes de développement dans les Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, il faut à ce niveau identifier et mettre en œuvre les projets intégrateurs qui sont inscrits dans le programme économique régional (PER) de l'Union.

- **Renforcement de la stabilité sociopolitique dans l'Union**

Le Sous-comité a relevé que la promotion d'une croissance économique forte et durable est étroitement liée à la question de la recherche permanente de la stabilité sociopolitique dans l'Union.

- **L'état d'avancement des programmes nationaux de transition fiscale**

Le Sous-comité a été informé de l'état de mise en œuvre des programmes nationaux de transition fiscale par la Commission. Elle a indiqué que ce dossier connaît une certaine lenteur dans sa mise en œuvre car la décision de renverser la structure fiscale des Etats membres en procédant par un transfert progressif de la fiscalité de porte à la fiscalité intérieure a été prise en 2006 et à cette date seuls cinq (5) pays de l'Union ont élaboré et fait adopter par leurs Gouvernements leurs programmes nationaux de transition fiscale. Un système de surveillance de transition fiscale avec des critères et des indicateurs adoptés a été mis en place. De même, un comité régional a été mis en place et des réunions périodiques sont prévues pour évaluer les résultats sur la base de l'évolution de la tendance observée dans chacun des Etats membres. La Commission a insisté sur la nécessité de réaménager les textes fiscaux nationaux qui permettront aux Etats membres d'avoir des activités économiques internes pouvant assurer une mobilisation accrue des recettes internes.

- **La recherche et développement**

Le Sous-comité encourage l'utilisation des résultats de la recherche et développement dans le cadre des politiques de diversification de la production agricole et de la restructuration des filières.

- **L'inscription des propositions d'orientation de politique économique aux réunions techniques des CNPE**

Le Sous-comité a exprimé le souhait de voir l'inscription des propositions d'orientation de politique économique aux réunions techniques des CNPE. La Commission s'y est déclarée favorable.

A la suite de ces échanges, le Sous-comité a examiné et amendé le projet de Recommandation sur les orientations de politique économique pour les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2011. Il recommande au Comité des Experts Statutaire de bien vouloir le soumettre au Conseil des Ministres pour adoption.

SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES EN 2009 ET PERSPECTIVES 2010

BENIN

a. Présentation de la Commission

En 2009, l'activité économique s'est caractérisée par un ralentissement du rythme de la croissance. Le taux de croissance a été de 2,7% contre 5,0% en 2008. Cette décélération est imputable aux faibles performances des secteurs primaire et tertiaire et aux effets de la crise économique et financière mondiale.

L'activité s'est déroulée dans un contexte marqué par une baisse de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 2,2% contre 7,9% en 2008. En 2010, il est attendu un taux de croissance économique de 3,0%.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une aggravation du déficit global qui est ressorti à 5,0% du PIB contre 1,7% en 2008 en relation avec une baisse des recettes et une progression des dépenses. En 2010, le déficit global s'atténuerait pour représenter 2,4% du PIB

S'agissant des comptes extérieurs, leur évolution a enregistré une aggravation du déficit courant qui a représenté 9,3% du PIB contre 8,1% en 2008 en rapport avec l'évolution défavorable de la balance commerciale. En 2010, il est attendu à 10,2%.

Quant à la situation monétaire, elle s'est caractérisée par une progression de la masse monétaire de 7,5%, imputable à l'accroissement de l'encours du crédit intérieur.

En matière de convergence, le critère clé a été le seul critère de premier rang non respecté en 2009. Au niveau des critères de second rang, seul le critère relatif aux investissements sur ressources propres a été respecté.

Face à cette situation et en vue de conforter l'activité économique ainsi que la convergence, il a été formulé à l'endroit des Autorités béninoises, une série de recommandations. Il s'agit de :

- prendre des mesures appropriées pour relancer la production cotonnière et diversifier la production agricole ;
- poursuivre la mise en œuvre des programmes de réformes structurelles, notamment, dans le secteur de l'énergie électrique afin de permettre une exploitation efficace des capacités de production ;
- renforcer les efforts de recouvrement des recettes budgétaires et de la lutte contre la fraude ;
- assurer une meilleure maîtrise des dépenses courantes, notamment celles de la masse salariale.

b. Discussions

Après la présentation de la Commission, la délégation du Bénin a précisé que les analyses ainsi que le profil des critères de convergence contenus dans le projet de rapport d'exécution de la surveillance multilatérale correspondent bien à la situation économique et financière du pays. Les données statistiques reflètent bien cette analyse. Elle a apprécié par ailleurs les recommandations qui résultent de l'analyse de la situation.

Les échanges ont porté sur :

- **l'amélioration des activités portuaires**

Sur ce point, la délégation a précisé que le Port Autonome de Cotonou bénéficie du programme Millennium Challenge Account (MCA) conclu avec les Etats-Unis, à la faveur duquel, il a amélioré sensiblement sa compétitivité notamment aux plans de la sécurisation, de la tarification, de l'enlèvement des marchandises et de l'accroissement du trafic.

- **l'atténuation des problèmes d'énergie électrique et l'acquisition de turbine à gaz de 100 MGW ;**

Sur cette question, la délégation a précisé que le Gouvernement a inscrit au budget national depuis trois ans les montants à payer au fournisseur. Ces montants sont décaissés comme prévus et le contrat relatif à cette transaction s'exécute normalement. La remise en état du matériel existant et la location de groupes électrogènes ont permis de régler dans une certaine proportion, l'insuffisance d'énergie électrique au Bénin.

BURKINA FASO

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, le taux de croissance a été de 3,2% contre 5,2% en 2008. Ce ralentissement de la croissance est imputable principalement au secteur primaire. La croissance a été réalisée dans un contexte de baisse de l'inflation, en relation avec la détente sur les cours des produits pétroliers et les prix des céréales. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 2,6 % contre 10,7% en 2008. En 2010, le taux de croissance est projeté à 5,2%.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une aggravation du déficit global qui s'est établi à 4,8% du PIB contre 4,4% en 2008. Cette dégradation, en dépit de la forte progression des dons, s'explique essentiellement par la hausse des dépenses. En 2010, le déficit ressortirait à 4,2% du PIB.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, ils ont été caractérisés par une baisse du déficit du compte courant qui a été de 6,3% du PIB contre 11,7% en 2008, du fait essentiellement de la progression des exportations. En 2010, le déficit du solde courant représenterait 8,2% du PIB.

S'agissant de la situation monétaire à fin décembre 2009, elle a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets, un repli du crédit intérieur et une progression de la masse monétaire de 21,6%.

En matière de convergence, le Burkina Faso a respecté trois critères de premier rang et un critère de second rang. Le critère relatif au solde budgétaire de base n'a pas été respecté en 2009.

Afin d'améliorer la situation macroéconomique et les performances en matière de convergence, les Autorités sont invitées à :

- accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles en vue de la consolidation et de la diversification des bases de production ;
- poursuivre l'assainissement de la situation financière de la filière coton, en vue de la rendre plus attractive au producteur, de relever son niveau de production et de renforcer sa compétitivité ;

- accroître la production vivrière et améliorer les circuits de distribution des produits de grande consommation ;
- poursuivre les efforts visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- renforcer la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale et les transferts et subventions.

b. Discussions

A la suite de la présentation de la Commission, la délégation du Burkina a indiqué que les recommandations faites aux Autorités du Burkina sont appropriées.

Les échanges ont porté, entre autres, sur les points ci-après :

- **Faiblesse du taux de pression fiscale** : le Sous-comité a relevé une fois de plus, le faible niveau du taux de pression fiscale du Burkina qui, d'une année à l'autre n'enregistre pas d'évolution significative malgré l'ensemble des réformes annoncées et mises en œuvre. Le Sous-comité s'est demandé si les performances en matière de mobilisation des dons n'impactaient pas négativement sur la mobilisation des recettes propres.

Sur ce point, la délégation a indiqué que la faiblesse du taux de pression fiscale est une source de préoccupation pour le Burkina. Elle a rappelé que des efforts sont faits par les régies de recettes, pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes propres. Elle a poursuivi en indiquant qu'une étude sur les déterminants de la pression fiscale initialement prévue en 2009, devrait être réalisée au cours de l'année 2010. Elle devrait permettre de mieux cerner les problèmes et surtout proposer des stratégies à adopter pour l'amélioration du taux de pression fiscale.

- **Stratégie du Burkina en matière de mobilisation des dons** : la délégation a indiqué que le niveau de mobilisation des dons reflète la qualité des relations avec les partenaires et aussi le respect par le pays de ses engagements vis-à-vis de ceux-ci. Elle a informé le Sous-comité qu'il est mis en place un cadre de concertation entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers qui est le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB). Ce cadre permet d'une part, de donner l'information sur l'utilisation des dons et, d'autre part, de s'accorder avec les partenaires techniques et financiers sur le calendrier des décaissements de fonds.
- **Incidence de la crise énergétique sur la croissance en 2010**: par rapport au taux de croissance de 5,2% prévu pour 2010 et sur lequel, le Burkina s'est accordé avec le FMI, la Commission a été quelque peu pessimiste. En effet, elle s'est demandé si cette prévision prend en compte les effets sur les industries des délestages intervenus en 2010.

La délégation a précisé que la version du cadrage macroéconomique qui a fait l'objet de discussions avec le FMI est antérieure à la survenue de ces délestages. Elle a rassuré le Sous-comité que l'exercice de cadrage macroéconomique se faisant régulièrement trois à quatre fois par an, celui qui sera réalisé au mois de juillet ou août 2010 formulera des hypothèses relatives aux effets de cette situation sur la production du secteur secondaire surtout, donc au niveau de la croissance. Les nouvelles informations seront communiquées à la Commission.

CÔTE D'IVOIRE

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

L'activité économique a enregistré en 2009, un taux de croissance de 3,8% contre 2,3% en 2008. Cette accélération de la croissance se justifie particulièrement par les événements positifs qui ont caractérisés l'année, notamment la conclusion du programme économique et financier et la poursuite du processus de sortie de crise.

La croissance a été portée principalement par les secteurs primaire et tertiaire. La valeur ajoutée du secteur primaire a progressé grâce essentiellement à l'agriculture d'exportation et à l'extraction minière.

Pour l'année 2010, la situation économique au premier trimestre a été marquée particulièrement par des difficultés d'approvisionnement en énergie électrique, présage d'une décélération de la croissance économique. Le taux de croissance a été révisé à 3,0% contre une prévision initiale de 4,0%.

La forte hausse initialement attendue au niveau du secteur secondaire serait contrariée par les effets des délestages.

En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation est ressorti à 1,0% contre 6,3% en 2008. En 2010, les efforts déployés pour améliorer les circuits de distribution devraient permettre de maintenir l'inflation autour de la norme communautaire de 3%.

Dans le domaine des finances publiques, la situation est favorable. Le déficit global hors dons s'est situé 2,2% du PIB comme en 2008 et le solde global est ressorti à 0,7% du PIB contre -0,4% en 2008.

Pour l'année 2010, le solde global se dégraderait en ressortant à -1,6% contre 0,7% en 2009. Ceci, étant donné que les dons pourraient considérablement diminuer après la situation exceptionnelle enregistrée en 2009. Par contre, le déficit global hors dons s'améliorerait en se situant à 2,0% du PIB en raison de l'accroissement des recettes.

S'agissant de la dette, l'encours de la dette publique totale représente 63,3% du PIB contre 71,9% en 2008. Cette amélioration s'explique par les remboursements effectués par le pays et les annulations obtenues à la suite de l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE. Des efforts sont poursuivis pour aboutir au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde courant hors transferts officiels sur PIB nominal est ressorti à 4,0% contre 0,6% en 2008, en rapport avec la hausse des exportations. Il serait à 1,9% en 2010

La situation monétaire a été caractérisée en 2009 par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire a augmenté de 17,2%.

La situation ainsi décrite se traduit par le respect de trois critères de premier rang. S'agissant des critères de second rang, le seul critère respecté est celui portant sur le déficit extérieur courant hors transferts publics. En 2010, six critères seraient respectés.

Pour que les objectifs de convergence soient atteints, les dispositions devraient être prises afin de préserver les acquis actuels et de réaliser effectivement les perspectives décrites. Pour ce faire, les Autorités ivoiriennes sont invitées à agir dans le sens de :

- Renforcer la stabilité sociopolitique par la poursuite de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de l'Accord Politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme économique et financier triennal appuyé par la communauté financière internationale dont dépend le traitement de fond de la dette publique ;
- Poursuivre les réformes structurelles, en particulier dans les filières café - cacao, banane, ananas, cajou et dans les secteurs des hydrocarbures et d'électricité;
- Poursuivre l'amélioration du recouvrement des recettes
- Poursuivre les actions menées en vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité des dépenses ;
- Assurer l'apurement du stock d'arriérés existant.

b. Discussions

Après la présentation de la Commission, la délégation de la Côte d'Ivoire a jugé conforme l'analyse à la situation économique. Elle a toutefois apporté des éclairages sur les points suivants : la dette publique extérieure, les recettes non fiscales, la crise énergétique et l'utilisation des allocations de DTS.

- **Traitement de la dette publique extérieure;** le Gouvernement a signé des accords avec la majeure partie de ses créanciers. Les créanciers du Club de Paris ont convenu le 15 mai 2009 avec le Gouvernement, d'un accord de restructuration signé selon les termes de Cologne. S'agissant du Club de Londres, un accord portant restructuration de la dette privée, a été conclu avec succès en avril 2010 après la signature de l'accord préliminaire le 28 septembre 2009 à Paris. Concernant la BEI, un accord de restructuration des arriérés sur fonds propres a été conclu le 19 mai 2009. Au titre des autres dettes commerciales, les discussions sont engagées avec les créanciers sur la restructuration de la dette avec notamment, des traitements comparables aux termes de l'accord conclu avec le Club de Paris et le Club de Londres. Ces différentes restructurations ont ramené le stock de la dette publique totale à 6045,6 milliards (68,6% du PIB) à fin 2009 contre 7 519,5 milliards (71,7% du

PIB) en 2008. Ce stock pourrait évoluer à la baisse car le traitement de la dette extérieure est toujours en cours.

- **Evolution des recettes non fiscales** ; l'évolution des recettes non fiscales qui passent de 350,4 milliards en 2008 à 262,1 milliards en 2009 s'explique par le reclassement de l'ensemble des revenus de pétrole et gaz en recettes fiscales en 2009. En effet, initialement les revenus de pétrole et gaz comprenaient 50% d'impôt BIC (enregistré en recettes fiscales) et 50% de redevance (enregistré en recettes non fiscales). En 2009, la totalité de la part de l'Etat est enregistrée en recettes fiscales : 70% d'impôt BIC et 30% de taxes d'extraction pétrolière. Une copie de l'annexe fiscale fixant ces modalités a été remise à la Commission de l'UEMOA.
- **Utilisation des allocations de DTS**: les nouvelles allocations pour la Côte d'Ivoire s'élèvent à 241,1 millions de DTS, soit environ 172,2 milliards de FCFA (1,6% du PIB). Ce crédit a été entièrement utilisé pour apurer le stock d'arriérés constaté à fin 2008. La délégation a remis à la Commission de l'UEMOA, les informations détaillées sur l'utilisation de ces ressources.
- **Crise énergétique**: l'assèchement des barrages hydroélectriques et la panne survenue au niveau du système de production de source thermique (la défaillance du groupe n°2 de la centrale d'Azito de puis le mois de décembre 2009 et la panne survenue sur une turbine à gaz au niveau du site de la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL)) ont été à l'origine du délestage en 2010. Les différentes mesures prises par le Gouvernement, notamment l'importation de 38 GWH en provenance du Togo et du Ghana et la location d'une centrale ont permis de limiter le repli de l'offre d'électricité mettant ainsi fin au délestage constaté au cours du premier trimestre de l'année 2010.

GUINEE-BISSAU

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 3,0% contre 3,5% en 2008. Cette décélération s'explique par les faibles performances du secteur tertiaire. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une baisse des tensions inflationnistes en rapport avec le ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à -1,6% en 2009 contre 10,4% en 2008. En 2010, le taux de croissance économique s'établirait à 3,5% sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un excédent du solde global qui s'est établi à 7,9% du PIB contre 8,1% en 2008. Cette évolution du solde global est imputable à une forte mobilisation des dons conjuguée à un meilleur recouvrement des recettes fiscales. En 2010, le solde global se situerait à -8,1% du PIB.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le solde global rapporté au PIB est ressorti à -5,4% contre -3,4% en 2008, en rapport avec l'atténuation du déficit commercial. En 2010, le déficit se situerait à 4,8%.

S'agissant de la situation monétaire, elle a été caractérisée, à fin décembre 2009, par une amélioration des avoirs extérieurs nets, un repli du crédit intérieur et une hausse de la masse monétaire de 6,8%.

Il ressort de l'état de convergence que la Guinée Bissau a respecté trois critères de premier rang en 2009. Il s'agit du solde budgétaire de base, du taux d'inflation annuel moyen et de la non accumulation des arriérés de paiement. En 2010, il est attendu que ces mêmes critères soient respectés.

Pour relancer la croissance économique de manière forte et durable, les Autorités bissau-guinéennes devraient mettre l'accent sur:

- L'accélération des réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'énergie, de l'eau et des infrastructures;
- La mise en œuvre du programme d'industrialisation, notamment la transformation de la noix de cajou ;
- La poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du recouvrement des recettes budgétaires et la lutte contre la fraude ;
- La mise en œuvre effective de la stratégie de réduction de la pauvreté et du nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit signé avec le FMI.

b. Discussions

La délégation de la Guinée-Bissau a jugé satisfaisante la présentation faite par la Commission.

Les débats ont porté sur les sujets suivants :

- **La non exploitation du potentiel offert par le tourisme et la pêche pour accélérer la croissance ;**

La délégation a reconnu leur importance dans l'économie nationale notamment la construction de port de pêche, l'installation d'un laboratoire des produits halieutiques ainsi que la construction des réceptifs hôteliers.

- **L'état de la mise en œuvre de la réhabilitation et de la distribution de l'énergie électrique ;**

En ce qui concerne la réhabilitation et la distribution de l'énergie, un projet multisectoriel de réhabilitation de l'infrastructure financé par la BOAD et l'Union Européenne est en cours d'exécution.

L'intervention de l'Union Européenne consiste également à la mise en place d'une ligne de 30 KVA et l'extension d'un réseau de moyenne et basse tension pour un montant de 23 millions d'euros dans le programme indicatif national.

Enfin, il existe un projet régional de biomasse (PRB) financé par l'UEMOA et la CEDEAO avec une composante Centrale thermique électrique à base de coque de noix de cajou et une autre qui englobe la formation des formateurs en technique d'énergie améliorée.

- **L'état de l'exploitation de la bauxite et du phosphate ;**

Pour la bauxite et le phosphate, la délégation a indiqué que le travail est très avancé et l'étude d'impact environnemental a été réalisée et un contrat d'exploitation a été également signé.

- **L'augmentation des recettes non fiscales**

L'augmentation des recettes non fiscales tient compte de la transparence dans l'émission de licence de pêche et leur contrôle.

- **La réhabilitation des activités de l'entreprise téléphonique Guinetel**

Après le problème de trésorerie qui a entravé l'expansion de la société, la cession de cette société à des partenaires privés (société chinoise) permettra de disposer des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités.

MALI

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, le taux de croissance de l'activité économique a été de 4,5% contre 5,0% en 2008. Cette croissance a été principalement soutenue par le dynamisme du secteur primaire et la reprise de la production du secteur secondaire. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par un recul de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 2,2% contre 9,2% en 2008. En 2010, il est attendu, un taux de croissance de 5,1%.

Sur le plan des finances publiques, la situation a été caractérisée par une aggravation des déficits budgétaires liée principalement à la forte progression des dépenses. Le déficit global rapporté au PIB est ressorti à 2,9% contre 2,2% en 2008. La tendance serait maintenue en 2010 et le déficit global atteindrait 4,6%.

S'agissant des comptes extérieurs, le solde courant s'est légèrement amélioré, en liaison avec la réduction du déficit commercial et l'orientation favorable des transferts courants nets. Rapporté au PIB, le déficit courant s'est établi à 7,4% contre 12,2% en 2008. En 2010, le déficit se représenterait 7,5% du PIB.

Quant à la situation monétaire, elle a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire a progressé de 14,4 %.

En matière de convergence, les quatre critères de premier rang ont été respectés. Au niveau des critères de second rang, ceux relatifs à la masse salariale et aux investissements financés sur ressources internes ont affiché des résultats conformes aux normes prescrites.

Pour mieux maîtriser la situation et respecter durablement les conditions de convergence, les autorités maliennes seront invitées à prendre les mesures ci après :

- Renforcer les efforts en matière de recouvrement de recettes budgétaires afin de conforter les résultats portant sur la pression fiscale et le critère relatif au solde budgétaire de base ;

- Instaurer une politique de bonne gestion de la trésorerie de l'Etat afin d'éviter l'accumulation d'arriérés sur la gestion courante ;
- Maîtriser les dépenses courantes, notamment celles relatives à la masse salariale, aux transferts et subventions ;
- Parachever les réformes structurelles notamment la politique de promotion du secteur privé et la restructuration des entreprises publiques ;
- Poursuivre les différentes initiatives en matière de diversification de la production agricole.

b. Discussions

Suite à la présentation de la Commission, la délégation malienne a jugé celle-ci conforme à la situation économique et financière du Mali en 2009 et les perspectives 2010. La délégation a précisé que la croissance a été marquée par une légère reprise de la production du coton dans le primaire, et un accroissement de la production des industries agroalimentaires dans le secondaire. Les fortes croissances habituellement observées dans l'extraction minière et dans la branche des télécommunications n'ont pas été au rendez-vous en 2009.

Abordant les finances publiques, la délégation malienne a fait remarquer que l'accroissement de 24% des recettes fiscales est lié à un effet de rattrapage en rapport avec la fin des exonérations accordées au titre de la crise alimentaire de 2008.

Les préoccupations du Sous-comité ont porté essentiellement sur la nature des crédits TVA, les problèmes de gestion de la trésorerie de l'Etat, les recettes au titre de la participation de l'Etat au capital des entreprises et les transferts et subventions.

- Les crédits TVA concernent les sociétés minières. Celles-ci sont exonérées de TVA sur les consommables importés. Toutefois, ces taxes sont à priori payées par l'entreprise et ne font l'objet de remboursement qu'après audition c'est-à-dire après vérification de la destination précise des matières importées.
- Concernant la gestion de la trésorerie, elle porte sur le retard dans le règlement des crédits TVA. A ce niveau, la délégation malienne a précisé qu'une convention a été signée entre les sociétés minières et l'Etat pour fixer les délais et les modalités de paiement de ces crédits TVA.
- Pour les transferts et subventions, ils portent essentiellement sur l'appui à la CMDT et les engrais en vue d'impulser la production agricole.

NIGER

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, l'activité économique s'est caractérisée par une contraction du PIB réel avec un taux de croissance de -0,9% contre 9,3% en 2008. Cette situation est essentiellement imputable à la production agricole qui a diminué de 13,7% après avoir augmenté de 23,9% en 2008. Cette baisse a particulièrement concerné les cultures hivernales, notamment les céréales et le niébé.

Pour l'année 2010, le taux de croissance de l'économie se situerait à 4,6%. Cette situation serait principalement le fait d'une reprise de la croissance au niveau de l'agriculture et du dynamisme de la production minière confortée par le démarrage de l'exploitation de mines de charbon et d'uranium.

En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 4,3% contre 11,3% en 2008. Malgré cette baisse constatée, le niveau de l'inflation demeure au-dessus de la norme communautaire de 3%. En 2010, cette norme pourrait être respectée.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation des déficits budgétaires liée à la baisse des recettes budgétaires de 17,8%. Le déficit global est ressorti à 5,4% du PIB contre un excédent de 1,5% en 2008 et le solde budgétaire global hors dons s'est situé à -9,9% du PIB contre 4,4% en 2008.

Pour l'année 2010, il est attendu une amélioration de la situation des finances publiques, en rapport avec une amélioration des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses. Le déficit budgétaire global hors dons s'améliorerait pour représenter 8,9% et le déficit global se situerait à 3,1%.

Pour ce qui est de la dette, l'encours de la dette publique rapporté au PIB représente 24,3% contre 20,8% en 2008. Cette évolution se justifie par une mobilisation de ressources destinées à la construction du deuxième pont de Niamey et du barrage de Kandadji. En 2010, ce ratio pourrait se situer à 24,2%.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde extérieur courant hors transferts officiels sur PIB nominal s'est établi à -19,7% contre -14,4% en 2008, en liaison avec le niveau relativement important des importations. En 2010, il serait de -20,3%.

La situation monétaire a été caractérisée en 2009 une baisse des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur. La masse monétaire a augmenté de 18,3%.

La situation ainsi décrite se traduit par le respect de quatre critères de convergence en 2009. Le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal et la non accumulation d'arriérés de paiement sur la gestion courante sont les deux critères de premier rang respectés. Les deux autres critères respectés sont ceux de second rang portant sur la masse salariale et les investissements publics financés sur ressource internes. En 2010, les quatre critères de premier rang pourraient être respectés.

Ainsi, pour renforcer le cadre macroéconomique et favoriser la convergence de l'économie, les Autorités nigériennes sont invitées à prendre les dispositions suivantes :

- Consolider la stabilité socio - politique ;
- Accroître la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire et la lutte contre l'inflation. Dans ce cadre, il convient de renforcer la politique de maîtrise de l'eau et le développement des filières porteuses;
- Assurer une meilleure maîtrise du secteur minier et ses effets sur l'économie, notamment sur les finances publiques ;

- Poursuivre les réformes en matière des finances publiques, notamment le renforcement du recouvrement des recettes et la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Accélérer les réformes sectorielles et structurelles.

a. Discussions

L'analyse économique et financière en 2009 faite par la Commission a été jugée conforme. Pour les perspectives 2010, la délégation nigérienne a indiqué que les chiffres changent en raison de l'adoption par le Gouvernement, le 30 avril 2010, d'une ordonnance portant rectification de la loi de finances 2010. Au cours des échanges, les points ci-dessous résumés ont été débattus :

- **Pénurie des produits vivriers consécutive à la crise alimentaire**

La délégation nigérienne a reconnu l'existence d'une crise alimentaire qui sévit actuellement dans le pays et qui éprouve dangereusement les populations et leurs animaux. Toutefois, elle réfute le problème de pénurie des produits vivriers mentionné dans le projet de rapport de la Commission en raison des dispositions prises par le Gouvernement relatives à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire au niveau de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) qui procède au besoin à la distribution gratuite ou à la vente des céréales à prix modérés aux populations dans toutes les régions du pays.

La délégation nigérienne souligne que les vivres sont en permanence disponibles sur les marchés intérieurs et à l'OPVN mais il se pose un problème de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations vulnérables qui limite leur accessibilité à ces produits.

- **Expérience du Niger en matière de maîtrise des dépenses salariales et de transferts et subventions**

La délégation nigérienne a indiqué que les dépenses de traitements et salaires et des transferts et subventions ont varié à la hausse entre 2008 et 2009 mais elles ont été contenues dans des proportions acceptables. Pour les traitements et salaires, les dispositions prises pour contenir leur progression dans le temps sont relatives au gel des recrutements des agents à la fonction publique pendant plus d'une décennie et à l'application des mesures de départ à la retraite des agents de l'Etat à l'âge de 55 ans ou après 30 ans d'activité. Toutefois, ces mesures ne sont actuellement plus en vigueur et des recrutements des agents à la fonction publique ont eu lieu au cours de ces deux dernières années mais leur mise en solde se fait progressivement.

Quant aux dépenses de transferts et subventions, la délégation nigérienne a indiqué qu'elles progressent légèrement dans le temps et font l'objet d'un suivi rigoureux.

- **Élargissement de l'assiette fiscale**

La délégation nigérienne a indiqué au Sous-comité que les mesures envisagées dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale sont consécutives aux investissements des sociétés minières et des entreprises de télécommunication ainsi que les activités connexes.

- **Sources d'énergie électrique au Niger**

Le Sous-comité a voulu savoir les sources d'énergie au Niger. A cet effet, la délégation nigérienne a répondu en indiquant qu'il existe deux sources d'énergie électrique notamment l'énergie importée du Nigeria et celle produite localement à travers les centrales électriques installées dans le pays et l'usine de production du charbon de Tchirozérine (Agadez) qui alimente en électricité les deux sociétés minières (Somaïr et Cominak) implantées dans le Nord. En outre, le démarrage des travaux d'exploitation d'une autre mine de charbon de grande capacité de production a commencé à Sakaldalma (Tahoua).

- **Recommandation N°3 relative à une meilleure maîtrise du secteur minier et de ses effets sur l'économie notamment les finances publiques**

Le Sous-comité a voulu comprendre la pertinence de cette recommandation proposée par la Commission. En réponse, la délégation nigérienne a déclaré recevable cette proposition de recommandation au regard des potentialités minières existantes qui sont en cours d'exploitation et qui suscitent des débats controversés dans le pays notamment la transparence dans la gestion des industries extractives.

- **Mesures de lutte contre l'inflation mises en œuvre dans le cadre de la crise alimentaire**

La délégation nigérienne a indiqué que les mesures anti-inflationnistes mises en œuvre dans le cadre de la crise alimentaire sont efficaces parce qu'elles ont permis d'éviter une hausse démesurée et continue des prix des produits alimentaires sur les marchés intérieurs telle que connue par le passé.

SENEGAL

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, l'activité économique a enregistré un ralentissement avec un taux de croissance de 1,5% contre 2,3% en 2008 en rapport avec les difficultés dans tous les secteurs. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par un recul des tensions inflationnistes. Ainsi, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à -1,0% contre 5,8% en 2008. En 2010, le taux de croissance s'établirait à 3,4% sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs.

Dans le domaine des finances publiques, la situation a été caractérisée par une baisse des recettes fiscales et une modeste progression des dépenses publiques. De ce fait, le solde global s'est détérioré en s'établissant à -5,2% contre -4,8% du PIB en 2008. En 2010, le solde global s'établirait à -4,6% du PIB.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde de la balance de la balance courante a enregistré un déficit représentant 8,5% du PIB contre 14,2% en 2008, en relation avec l'amélioration du solde de la balance commerciale suite au recul des importations. En 2010, le déficit représenterait 8,3% du PIB.

La situation monétaire s'est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire a progressé de 11,4%.

S'agissant des indicateurs de convergence, le Sénégal a respecté six critères contre cinq en 2008. Au titre des critères de premier rang, le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal n'a pas été respecté. Le ratio solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal est le seul critère de second rang qui n'a pas été respecté en 2009.

Dans ce contexte, les Autorités sont invitées à poursuivre les efforts visant à assainir les finances publiques et à promouvoir une croissance forte et durable. En conséquence, elles devraient :

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes visant à renforcer et à diversifier les exportations, de manière à tirer profit des opportunités offertes par les marchés internationaux.
- Parachever les réformes sectorielles notamment dans les domaines de l'énergie, des Industries Chimiques du Sénégal ;
- Poursuivre les programmes spéciaux tels que la GOANA susceptibles d'aider à accroître la production agricole et à contenir l'inflation ;
- Poursuivre l'assainissement des finances publiques, la mobilisation des recettes budgétaires et l'apurement du stock des arriérés de la dette intérieure dans le cadre de la promotion du secteur privé.

b. Discussions

A la suite de la Commission, la délégation du Sénégal a indiqué que la présentation est conforme à la dernière situation communiquée.

Les échanges du Sous-comité ont porté sur certains points pour lesquels la délégation a donné des éléments de réponse:

- **Saturation du potentiel de mobilisation des recettes** : le Sous-comité s'est interrogé si le pays n'a pas atteint le point de saturation en matière de mobilisation des recettes fiscales étant donné la stagnation du taux de pression fiscale depuis deux ou trois ans.

Par rapport à ce point la délégation du Sénégal a indiqué que compte tenu de l'évolution du taux de pression fiscale depuis trois ans on pourrait penser à cette éventualité. Toutefois, elle a indiqué que des niches existeraient (notamment dans l'immobilier) qu'il est question d'exploiter. Il reste entendu, a-t-elle poursuivi, que la mobilisation des recettes est également corrélée à la croissance économique qui a fortement baissé ces dernières années au Sénégal ;

- **Réalisation des investissements, aggravation des déficits, faiblesse de la croissance** : le Sous-comité a fait remarquer que le Sénégal a réalisé ces dernières années des investissements importants qui ont considérablement dégradé le critère clé sans pour autant que les effets ne se fassent ressentir au niveau de la croissance.

En réponse, la délégation du Sénégal a indiqué que l'essentiel des investissements concerne les infrastructures routières dont les effets sur la croissance sont à chercher dans le moyen terme. Il en va de même de l'allocation budgétaire (40% pour budget national) sur l'éducation. Même s'il est vrai que les études d'impact restent à faire ;

- **Désintérêt des partenaires traditionnels du Sénégal au financement dans ce pays :** le Sous-comité a voulu savoir ce qu'il en est du comportement des partenaires au développement du pays.

Sur ce point, la délégation a indiqué qu'il n'y a pas de désintérêt constaté des partenaires techniques et financiers. Le Sénégal s'oriente plutôt vers une politique de diversification de ses partenaires sans pour autant négliger ceux traditionnels.

- **Canaux de transmission de la crise mondiale au Sénégal :** les effets de la crise mondiale se sont reflétés essentiellement sur le tourisme et l'envoi des fonds des émigrés ;
- **Crise énergétique :** c'est un problème sérieux auquel le Sénégal cherche des solutions par le biais notamment de la restructuration du secteur énergétique et l'achat des turbines à gaz.

TOGO

a. PRESENTATION DE LA COMMISSION

En 2009, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 3,1% contre 2,4% en 2008. Cette accélération de la croissance est portée principalement par les secteurs primaire et secondaire. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une inflation modérée, grâce à une bonne production agricole interne. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 1,9% contre 8,7% en 2008.

La situation des finances publiques a été marquée par une dégradation des principaux soldes budgétaires. Le déficit global est passé de 0,2% du PIB nominal en 2008 à 0,6% en 2009. En 2010, ce déficit s'établirait à 6,9%.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit des transactions courantes s'est aggravé du fait de l'évolution défavorable de la balance commerciale. Le déficit du compte courant, rapporté au PIB en 2009 a été de 7,4% contre 7,0% en 2008. En 2010, ce déficit se situerait à 7,7%.

Quant à la situation monétaire, elle est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 16,0%.

En matière de convergence, les critères de premier rang relatifs au solde budgétaire de base et au taux d'inflation ont été respectés. Par contre, aucun critère de second rang n'a été respecté. En 2010, ces deux critères de premier rang seraient toujours respectés ainsi que le critère relatif aux investissements financés sur ressources internes.

L'analyse de la situation économique et financière de 2009 fait ressortir de bonnes performances en matière de recettes budgétaires et de dépenses essentiellement axées sur les investissements.

Il a été noté une amélioration significative dans le respect des critères de convergence. Cependant on note une précarité des acquis qui doivent être entretenus et soutenus afin de résister aux chocs extérieurs.

Pour assurer durablement les conditions de convergence, les autorités togolaises sont invitées à prendre les mesures suivantes.

- Accélérer la restructuration des filières du coton et des phosphates ;
- Poursuivre les efforts visant à améliorer le recouvrement des recettes budgétaires ;
- Maîtriser les dépenses courantes, notamment la masse salariale et les transferts et les subventions;
- Poursuivre les investissements dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé ;
- Accélérer les réformes visant à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE pour bénéficier du traitement de fond de la dette publique extérieure.

b. Discussions

Après la présentation de la Commission, la délégation du Togo a déclaré que la situation décrite dans le rapport est conforme aux données communiquées aussitôt après la mission du FMI qui a séjourné en avril 2010 à Lomé. Elle a ajouté que suite aux discussions à Washington entre une délégation conduite par le Ministre de l'Economie et des Finances et le FMI, les données du TOFE 2009 ont changé. Le nouveau TOFE a été pris en compte dans la base de données transmise à la Commission au début du mois de juin 2010. La délégation a souhaité que la Commission prenne en compte ces chiffres récents dans les dossiers qui seront présentés au prochain Conseil des Ministres de l'UEMOA. La Commission s'est engagée à œuvrer dans ce sens.

Les préoccupations du Sous-comité se présentent comme suit :

- **Impact des élections présidentielles de 2010 sur les finances publiques ;**

Les élections de mars 2010 ont été financées par le budget de l'Etat togolais et par les partenaires au développement dont l'Union Européenne.

- **Loi de finances rectificative au Togo après les élections présidentielles ;**

La structure du Gouvernement issu des élections de mars 2010 est modifiée par rapport à la structure qui prévalait au moment du vote du budget de l'Etat en décembre 2009. De ce fait, une loi de finance rectificative sera nécessaire pour permettre de prendre en compte la nouvelle structure du Gouvernement.

- **Expérience du Togo en matière de résolution de la crise énergétique**

Le Togo a réussi un partenariat avec des promoteurs américains qui a abouti à la construction de la centrale thermique de la Société Contour Gobal dotée d'une puissance initiale de 100 mégawatts qui pourrait être portée à 150 MW dans le futur. La construction de la centrale s'est faite avec des ressources levées par le promoteur. Le Togo, à travers la Compagnie Energie Electrique du Togo, s'engage à fournir le combustible nécessaire au fonctionnement de la centrale, et à enlever l'énergie produite sur la base d'un contrat « take or pay ». La mise en exploitation de la centrale de Contour Global permet au Togo d'avoir un excédent d'énergie électrique qui peut être exporté vers des pays qui connaissent une déficience de l'offre d'énergie électrique dans la sous-région. Cela est déjà le cas avec la Côte d'Ivoire depuis le mois de mai 2010.

La Présidente

Fernanda Ramalho MENDY

Le premier Rapporteur

Le deuxième Rapporteur

Adamou SOULEY

Amadou Ciré TOURE